

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 février 2023

Convocation du :	10 février 2023
Date d'affichage :	10 février 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/02/07bis (nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - MAUJARRET Marie-Madeleine - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - REPERANT Thibault - LE BRIS Isabelle - RUEN Pauline - POISSON François - QUEMARD Bertrand - GUILLEMOT Sébastien - LE FUR Corentin.

Absents excusés : AUBRY Charlène, LE CHANU Fabienne, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan.

Procuration :

AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

LE CHANU Fabienne à CHATTARD-GISSEROT Thibault

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Corentin LE FUR.

Objet : Compte administratif 2022 : Commune.

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2022 de la Commune précédemment approuvé ce jour,
Vu le compte administratif 2022 présenté,
M. le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal placé sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul HAMON, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022 de la Commune arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/03/2023

Reçu en préfecture le 04/03/2023

Affiché le

6 MAR. 2023

ID : 022-212202626-20230223-2023_02_07BIS-DE

• Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 813 664,55 €
Recettes : 3 442 570,59 € (3 224 443,72 € + 218 126,87 € R002)

Excédent de fonctionnement 628 906,04 €

• Section d'Investissement

2022	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	1 333 301,51 € (1 292 569,92 + 40 731,59 R001)	780 438,94 € (739 707,35 + 40 731,59 R001)	365 111 €
Recettes	1 333 301,51 €	413 194,05 €	111 976,50 €
Déficit	/	- 367 244,89 €	- 253 134,50 €
Excédent	/	/	/

Déficit de clôture : - 367 244,89 €

Déficit après restes à réaliser : - 620 379,39 €

Le compte administratif de la Commune étant adopté, M. Nicolas CARRO, Maire, reprend la présidence de la séance.

Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Président de séance, 1^{er} adjoint
Jean-Paul HAMON.

